

UN AUTRE REGARD

sur notre commune

N° 9 - Décembre 2009



2009 se termine. Nous sommes déjà à mi-mandat.

Beaucoup nous ont fait confiance et nous les en remercions. Chacun peut maintenant apprécier le travail que nous avons accompli.

Nous resterons bien entendu à votre disposition pour la seconde mi-temps et toutes vos remarques seront prises en considération.

Bonne année, bonne santé à tous.

V K H

Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas

Conseil communal du 18 août 2009

Les rapports des conseils du 24 et 25 juin sont acceptés après nos remarques sur le fait que nous sommes sans nouvelles concernant l'organisation du circuit scolaire, alors qu'il n'y aura plus de conseil d'ici la rentrée. Le sujet avait déjà été épinglé la dernière fois. De même, nous questionnons le Collège sur l'avancement du dossier des sarts communaux, une rencontre ayant eu lieu avec l'avocat de la commune et l'avocat d'un agriculteur concerné. Sur ce sujet, il est rappelé qu'aucun contrat ne lie la commune avec les locataires actuels.

Ce conseil de reprise après les congés s'est déroulé rapidement, aucun point ne prêtant à grande discussion. En voici l'essentiel :

Décision unanime concernant les premières modifications budgétaires 2009, celles-ci découlant principalement de ce qui a déjà été voté en conseil depuis le début d'année. En ce qui concerne les suppléments, les montants des demandes de subsides exceptionnels pour le Cercle St-Gérard et le « Blé qui lève » sont inclus sous réserve d'une décision à prendre lors du prochain conseil.

Ce point concernant le budget est l'occasion de rappeler que les comptes 2007 ne sont toujours pas transmis à la tutelle que et les comptes 2008 ne sont apparemment pas près d'être disponibles !

Un subside exceptionnel de 2 880,61 € représentant $\frac{1}{4}$ des dépenses à engendrer pour la remise en état du monument du Maquis est accordé : les $\frac{3}{4}$ restants devraient être pris en charge par les communes de Gedinne, Bièvre et Beauraing.

Il est ensuite décidé de l'acquisition d'un terminal de paiement mobile afin de permettre les paiements à l'administration et lors des ventes de bois afin d'augmenter la sécurité du personnel.

L'aliénation de deux parcelles communales pour la SPRL Gestillesse à Porcheresse pour un montant de 8 200 € et ce pour une surface de 4 a et 10 ca est également votée.

Un point qui a toutefois engendré un peu plus de discussions concerne les PICVERTS (construction de voies lentes). En effet, le moment est venu de passer au marché public vu que l'on connaît maintenant l'estimation des travaux : 393 742,48 € avec 250 000 € de subventions. Le coût estimé pour la construction d'une passerelle paraît élevé mais, comme d'habitude, il s'agit d'un marché public... Le bourgmestre rêve toutefois de recevoir une offre plus intéressante de la part des entreprises. L'un de nous fait remarquer que finalement le coût de réalisation est tout de même élevé pour un travail qui va servir au tourisme, alors que certaines routes qui servent aux habitants sont dans un piteux état. D'autres craignent également pour la sécurité de l'accès à cette voie qui débouche sur un tronçon de route entre Gembes et Porcheresse.

Ensuite le conseil adhère à un projet de soutien envers une proposition de loi concernant un éventuel avantage fiscal aux familles des zones rurales ayant des enfants aux études supérieures.

Une modification de la composition du Conseil de fabrique de Haut-Fays est portée à notre connaissance.

Communication est faite sur l'approbation par le ministre Lutgen de la convention-exécution relative à l'aménagement de la maison de village de Daverdisse : travaux estimés à 540 500 € subsidiés à 80%. La convention pour la maison de village de Porcheresse étant signée depuis décembre 2008, il serait grand temps de présenter l'avant-projet aux habitants. Une réunion de la CLDR nous est promise courant septembre pour les deux projets. En pratique, ce sera fin octobre. Dix mois après la signature du ministre !

Le collège obtient le soutien du conseil pour solliciter l'aide d'Idelux en vue de réaliser une étude de faisabilité du projet de création d'une salle culturelle et de l'amélioration des installations au terrain de football de Haut-Fays.

Avant de passer au huis-clos, un point est ajouté à l'ordre du jour : il concerne l'aménagement de l'école de Porcheresse. Il y a lieu d'accepter un supplément de coût de l'ordre de 10 866,55 € HTVA pour la mise en œuvre d'une dalle en béton et le remplacement de vitrages. Ces suppléments étaient-ils vraiment imprévisibles ?

Le huis-clos concernera principalement les désignations en vue de la rentrée scolaire.

Conseil communal du 28 septembre 2009.

Dès l'ouverture de la séance, un membre de notre groupe interroge le bourgmestre quant au respect des délais. Une fois de plus, le collègue ignore le code de la démocratie locale et ajoute nombre de points en dernière minute, alors que nos points complémentaires doivent être remis par écrit au minimum cinq jours francs avant le conseil. Nous posons la question : « si notre groupe introduit un point hors délai, celui-ci sera-t-il discuté ? » Cela sera possible, nous dit-on, si la demande est justifiée.

Le premier point concerne le holding communal et son augmentation de capital. La commune peut souscrire par un apport en espèces pour un montant de 21 422,08 € au premier tour et une même somme au second tour soit au maximum 42 844,16 € dans l'espoir d'obtenir un dividende de 13 % non-garanti. Un apport en nature est également proposé. Le prix de soumission par action lors de cet échange est estimé à 40,96 €. Cinq actions Dexia seraient apportées en contrepartie. Vu la valeur actuelle du titre Dexia, une moins-value substantielle (de l'ordre de 25%) serait réalisée dès le départ. De plus, la date de l'échange (donc la valeur exacte) n'est pas connue !

De la discussion, il ressort les questions suivantes : faut-il que les communes soient les garantes d'un holding ? Est-il acceptable de

prendre des risques avec l'argent de nos habitants ? N'aurait-on pas autre chose de plus utile à faire avec cet argent ? Qu'en est-il réellement du dividende annoncé de 13%, est-ce réaliste ? Et que nous restera-t-il si l'action vient à rechuter ? Tout cela pour soutenir une banque qui annonce vouloir se séparer d'environ 450 personnes dans notre pays. Par peur de ne plus pouvoir inscrire de dividende à son budget lors des prochains exercices, la seule majorité votera pour une augmentation de capital en numéraire limitée aux 21 422,08 € du premier tour et acceptera notre réserve conditionnant l'apport en nature (c'est-à-dire que notre commune ne participera à l'échange de titres que si la valeur des actions Dexia au moment de l'échange permet de récupérer la valeur des anciens certificats).

Les points suivants de l'ordre du jour concernent le visa des budgets des Fabriques d'église de Daverdisse et Haut-Fays. L'intervention communale est de 11 917,12 € pour Daverdisse et 14 950,71 € pour Haut-Fays. Le conseil vise la modification de la composition du Conseil de fabrique de Gembes.

Le conseil approuve la création de la nouvelle voirie (voie lente) qui assure la liaison entre les villages de Daverdisse, Gembes et Porcheresse en suivant le tracé de l'ancien vicinal qui longe l'Almache. De l'enquête publique, on peut extraire des remarques concernant la sécurité, les aménagements à prévoir concernant les déchets (canettes, bouteilles ...) et le problème que pourrait générer la passerelle en cas de crue.

Le conseil ratifie ensuite la décision du collège communal concernant les travaux supplémentaires à l'école de Haut-Fays. Ces travaux ont pour objet l'isolation dans les faux plafonds des classes existantes. Coût : 5 164,75 € HTVA dont une partie, 2 994,96 € HTVA, est subsidiable.

Travaux supplémentaires aussi pour l'école de Porcheresse : il s'agit de la protection contre l'humidité, du démontage de plaques d'éternit et la mise en big bag de celles-ci ainsi que le percement d'une dalle en béton. Dont coût : 11 634,77 € HTVA.

Lors de ce dernier point sur l'école, nous signalons que le bulletin communal n'est pas l'endroit pour faire des reproches aux membres du personnel. Il paraîtrait que ce n'est pas le personnel qui était visé et que le but de cette brève du collège était de ramener la sérénité. Ce ne fut manifestement pas le cas ! La suite des discussions est reportée sous huis-clos.

Le conseil admet une non-valeur suite à la réduction du subside concernant les rues de Vonêche, du cimetière et de l'église à Haut-Fays.

Le président propose la modification de l'installation du chauffage au presbytère de Gembes. L'option retenue est le placement d'une nouvelle chaudière, de deux boilers (un par appartement) et le remplacement de la tuyauterie. Sur ce point, nous faisons connaître notre mécontentement quant au fonctionnement de la commission « logement » et à la fiabilité des informations mises à notre disposition.

Sont ensuite discutées des aliénations de parcelles communales, voie de Cribôle à Haut-Fays et rue de la Hayette à Daverdisse.

Le conseil marque son accord sur un cahier des charges pour la fourniture de deux ordinateurs portables à l'école de Gembes. Une même décision est prise pour l'achat de bancs à l'école de Haut-Fays.

Un panneau d'informations touristiques et didactiques sera placé sur le Ry de Dinan. Le solde de la subvention de l'échelle à poissons couvrira les frais. L'entretien de ce panneau sera à charge de la commune.

On note également l'approbation de l'ordre du jour des assemblées générales extraordinaires du 15 octobre pour le secteur assainissement et les intercommunales Idelux et AIVE. Cela permettra au secteur assainissement de se retrouver dans une intercommunale pure et de dégager de nouveaux moyens financiers.

Les membres du Cercle St-Gérard sollicitent un subside exceptionnel pour l'achat de tables et de chaises. Le collège propose le report du point par manque d'information. Pourquoi présenter un point au vote dans la convocation, puis le retirer par manque d'infos, alors que cela fait plus de six mois que la commune a reçu la lettre ? N'était-il pas possible de se renseigner avant le conseil ?

Les responsables de la salle « Le blé qui lève », ASBL des œuvres de l'ancien doyenné de Wellin, sollicitent également un subside exceptionnel pour le remplacement du chauffage. Dans ce cas non plus, on ne passera pas au vote. De même, il a fallu plus de six mois pour évoquer la demande. Pourquoi ? La réponse : « Je n'avais pas ces dossiers plus tôt, voilà seulement que cela passe en collège » prête à rire puisque, dans les modifications budgétaires présentées six semaines auparavant en conseil, la demande était déjà chiffrée. Pourquoi mentir et ne pas assumer ses choix ? Un échevin sort alors de sa torpeur pour nous sortir un « ils ont bien attendu 2009 pour nous présenter un devis de 2008, donc ils attendront encore bien un an pour avoir du chauffage ». Et notre bourgmestre de conclure « de toute façon le propriétaire n'a qu'à assumer ses responsabilités » !

Le dernier point de l'ordre du jour concerne l'approbation des modifications au cahier des charges pour l'aménagement de la maison communale.

Des points supplémentaires sont demandés par le collège. Il s'agit en premier lieu de confier au Secteur assainissement le renouvellement du contrat de la collecte des déchets ménagers en porte à porte, des papiers et cartons et des encombrants. Le contrat actuel prend fin le 31/12/2011.

Le conseil ne se prononce pas en séance et laisse le libre choix de vote à ses représentants sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du Secteur assainissement prévue pour le 28 octobre. Comment pourrait-on étudier sérieusement un dossier reçu le jour-même par la poste ?

A huis clos, les membres du conseil confirment le régime de vacances des agents APE et procèdent aux différentes désignations dans l'enseignement.

Conseil communal du 4 novembre 2009

Après quelques remarques, le procès verbal de la séance du 28 septembre est approuvé.

Le conseil débute ensuite par la modification budgétaire n° 3. Cela concerne principalement des adaptations de crédits et des mises en application de décisions du conseil. De même, pour le CPAS, une augmentation de budget liée à l'Espace Public Numérique et à la couverture du Bilboquet modifie les données. Unanimité sur ces points.

Le point suivant est crucial : les taxes communales. Celles-ci restent inchangées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de la taxe immondice. Quelques précisions sont apportées concernant la taxe sur les immeubles ou parties d'immeubles inoccupés. N'y seront pas soumises les habitations dans lesquelles des travaux importants, ayant fait l'objet d'une déclaration, sont prévus. Dans ce cas, une suspension de la taxe sera accordée pour une durée maximale d'un an. Jusqu'ici, cette taxe n'a jamais été appliquée. Nous nous opposons à la taxe de séjour, celle-ci représentant un frein à une des rares activités économiques de notre commune. Quant à la taxe sur les secondes résidences, elle fait l'unanimité et reste à 370 €, mais il semble qu'elle risque d'être revue et modifiée.

Suit une question épineuse : la taxe communale pour l'enlèvement des immondices. Dès le départ, nous contestons une fois de plus un système de duo-bac où le déchet « vert » (valorisable) est facturé au même prix que le déchet « gris » et signalons que la taxe forfaitaire n'est pas équitable. Pour 2010, la Région wallonne exige que les communes répercutent 85 % des frais sur les habitants contre 80 % actuellement (et 90 % en 2011). En plus, Idelux a beaucoup investi et ses recettes ont diminué. En conséquence, les communes doivent percevoir un montant qui passe de 60 à 78 € par équivalent habitant. Le Collège propose de porter le forfait de 110 à 120 € pour les ménages et de 70 à 80 € pour les isolés, tandis que le prix au kilo passerait de 0,075 € à 0,08 €. Nous nous opposons à cette solution, estimant qu'il faut appliquer le principe du « pollueur payeur ». Nous proposons de laisser

le prix du forfait inchangé, quitte à augmenter le prix au kilo, qui, selon une estimation de la secrétaire communale, devrait passer alors à 0,13 € pour atteindre le montant global requis. Cette solution aurait au moins le mérite d'inciter au tri et serait avantageuse pour tous les ménages produisant moins de 200 kilos de déchets par an. Le bourgmestre nous oppose deux arguments : la solidarité et le fait qu'un prix plus élevé au kilo entraînerait une augmentation des dépôts sauvages. Nous estimons pour notre part que les personnes indélicates font déjà de tels dépôts et que les citoyens responsables le resteront. Quant à la solidarité, il en est déjà tenu compte dans notre proposition puisque les familles nombreuses paient le même forfait que les ménages de deux personnes. Chacun restera sur ses positions au moment du vote.

Après avoir visé le budget de la fabrique d'église de Gembes, une augmentation de garantie d'emprunt demandée par Interlux, dont les investissements doivent obligatoirement être couverts par les pouvoirs publics et notamment les communes, est acceptée.

L'ordre du jour de la prochaine assemblée générale extraordinaire de Télélux est voté : il porte sur la mise en liquidation de la société et sur la décharge à donner aux administrateurs.

L'aliénation d'une propriété communale, sise rue de Fontenelle à Porcheresse est acceptée au prix fixé par le receveur de l'enregistrement, et sera proposé en vente publique par soumission. Un excédent de voirie situé rue de Porcheresse à Gembes est également cédé.

Les avant-projets d'aménagement des maisons de village de Daverdisse et Porcheresse sont approuvés. Nous nous étonnons cependant qu'il ait fallu attendre dix mois après la signature du Ministre pour approuver le second avant-projet alors que l'on ne dispose que de deux ans pour l'ensemble de la procédure. Le collège rejette la responsabilité de ce retard sur l'auteur de projet.

Dans le même ordre d'idée, nous questionnons le collège quant à une éventuelle perte de subside sur les travaux de l'église à Haut-Fays, une nouvelle prolongation de délai ayant été sollicitée par l'entrepreneur.

Nous portons enfin deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

1) Début juillet a eu lieu une vente de bois de chauffage pour particuliers. Plusieurs lots ont été vendus au lieu dit « Proigy » avec un délai d'exploitation d'un mois. Pourquoi avoir fixé un délai aussi court, étant donné que trois mois après ce délai très court, le terrain est toujours dans le même état ? Le prix de vente aurait été probablement plus élevé et donc ce n'aurait été que bénéfique pour les recettes communales.

Il nous est répondu que le délai a été fixé par le DNF. Il faudrait contacter le département et le chasseur concerné. C'est un peu simple !

2) Un nombre impressionnant de tombes a été marqué dans les cimetières de Daverdisse et Porcheresse comme étant « en état d'abandon », « en ruine » ou « en défaut d'entretien ». Or, la plupart des tombes concernées ne présentent que des imperfections mineures. N'y a-t-il pas eu confusion entre « ancien » et « en ruine » ?

Selon quels critères les tombes ont-elles été sélectionnées ? Ne faudrait-il pas d'abord penser aux monuments publics (ciment explosé au pied du monument aux morts d'un cimetière, bordures fendues...). Pourquoi s'en prendre seulement aux biens privés ?

Il est vrai qu'un problème de manque de place existe à Daverdisse. Nous l'avons souligné à plusieurs reprises. Mais nous n'avons nullement proposé des reprises de concessions ; notre préférence a toujours été la création d'un nouveau cimetière. Est-ce parce que l'idée vient de nous que vous refusez toujours de l'envisager ?

Pourquoi avoir choisi Porcheresse où il y a de la place en suffisance pour de nombreuses décennies ? Avez-vous aussi planifié le même affichage pour les autres villages ? Si oui, ferez-vous preuve du même excès de zèle ?

Au-delà des faits eux-mêmes, il y a eu dans cette affaire une lourde faute de communication vis-à-vis de la population, puisque même le Conseil communal, qui en est le relais, n'a pas été informé au préalable et a été mis devant le fait accompli.

A ce sujet, le bourgmestre indique avoir eu lui-même l'intention d'en parler et nous gratifie donc d'un long plaidoyer dont l'essentiel peut se résumer en une phrase : « C'est pas moi, c'est les autres ! ». Bien sûr, puisqu'il ne s'est même pas rendu sur place.

Il nous dit avoir été mis en présence de nombreuses réactions négatives (qui lui font plaisir car c'est une preuve de démocratie), en déduit que le problème est peut-être la mentalité des habitants (ceux-ci apprécieront) et demande une prise de conscience de la population. Mais il dit aussi avoir reçu des (une seule ?) réponses positives : une famille regrettait qu'une tombe n'ait pas été placardée parce qu'elle souhaitait renoncer à la concession.

Pour le reste, une commune est tenue de respecter et d'appliquer la loi. C'est ce qu'il s'est borné à faire, y compris au niveau de la procédure, définie par le décret. Un fonctionnaire du service patrimoine funéraire de la région wallonne est venu en septembre et a expliqué dans le détail les critères à prendre en compte et la procédure à suivre. Deux cimetières ont été visités par des employés de l'administration communale (les deux autres, ce sera pour l'an prochain). Des photos ont été tirées. Des tombes, qui devraient faire l'objet d'une élimination si elles restent en l'état, ont été placardées. (89 à Porcheresse et 40 à Daverdisse !)

Le bourgmestre évoque alors des questions d'esthétique et de sécurité : en cas d'accident dû à un écroulement, par exemple, la commune pourrait être tenue pour responsable.

Sur ce dernier point, le bourgmestre se réfugie dans l'amalgame, en mettant sur le même pied les véritables ruines, pour lesquelles son raisonnement est acceptable, et les tombes, très majoritaires, qui ne comportent que des défauts mineurs.

D'autre part, nous sommes bien d'accord que la commune doit appliquer la loi. Mais elle n'est pas tenue d'aller au-delà, que ce soit ou non sur les prétendues indications d'un fonctionnaire spécialisé. Or

la loi parle de tombes abandonnées, en ruine, envahies par la végétation ou malpropres de manière permanente. Pas davantage ! Concernant la « malpropreté », il convient de souligner que l'inspection a eu lieu peu de temps avant le nettoyage annuel traditionnel. On voudrait piéger les gens, qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Le bourgmestre affirme qu'il n'y avait de sa part aucune volonté de blesser et que le panneau est à prendre comme un simple avertissement (pourtant, si on lit le texte, cela ressemble davantage à un ultimatum). Il n'est pas question non plus, dit-il, de jeter les ossements en fosse commune, mais de créer un ossuaire où on placerait des plaques portant les noms des personnes identifiées. Mais l'idée d'enlever les pierres et de les mettre en vente après un an si elles ne sont pas réclamées suscite notre totale réprobation. Pour rappel, la loi dit que les tombes concernées doivent avoir été marquées deux fois à la Toussaint et peuvent être enlevées par la suite, si elles sont toujours dans le même état.

Nous manifestons notre désaccord pour ce que nous estimons être un manque de respect vis-à-vis des défunts, de leurs familles et aussi du patrimoine. D'ailleurs les esprits de nos ancêtres ne méritaient certainement pas que leur sérénité soit évoquée de cette manière dans le bulletin communal. De plus, écrire aux habitants que l'intelligence se reconnaît dans le culte des morts a été très mal perçu. Et comparer les concessions de nos défunts avec des pneumatiques usagés est assez déplacé.

Pourquoi ne pas avoir averti la population par un toutes-boîtes ou via le bulletin communal préalablement au lancement de la procédure légale, plutôt que de lui infliger de tels camouflets ? Le bourgmestre reconnaîtra quand même une maladresse au niveau de la communication et présente ses excuses à tous ceux qui se sont sentis heurtés, tandis qu'un échevin se manifeste en fin de conversation pour conseiller aux gens de s'adresser à un professionnel des monuments. Un cimetière doit-il être réservé aux familles qui peuvent financer une pierre tombale neuve tous les cinq ou dix ans ?

Il est rappelé en fin de discussion qu'une concession du cimetière de Daverdisse a récemment été « réutilisée » sans base légale et sans même avertir la famille du défunt exproprié. Alors évoquer la nécessité d'une stricte application de loi pour les reprises de concession, c'est l'hôpital qui se moque de la charité !

Le conseil se termine par une séance à huis-clos.

Conseil communal du 7 décembre 2009

Une précision est émise sur le P.V. du conseil précédent pour un point mis à l'ordre du jour par notre groupe. Au sujet du délai de vidange à Proigy (un mois à dater de la vente). Notre question « pourquoi un délai aussi court ? » n'était nullement une critique envers le DNF, mais concernait le fait qu'il n'y avait pas urgence, vu le peu d'empressement du chasseur à réaliser les travaux. A ce jour la préparation du gagnage n'est pas en cours et, mieux, la demande de changement d'affectation n'est toujours pas parvenue à la commune.

L'ordre du jour débute par les assemblées générales stratégiques d'Idelux Finances, d'Idelux et de l'AIVE. L'ordre du jour des différentes assemblées est approuvé à l'unanimité. Il en va de même pour celui des assemblées générales ordinaires d'Interlux et Sofilux.

En ce qui concerne Vivalia (hôpitaux de la province), le bourgmestre ne se mouille pas dans des commentaires et nous cède la parole. Il fait bien, étant donné que la majorité ne s'est pas déplacée à Sainte-Ode pour la réunion d'information. L'approbation du P.V. de la réunion du 30/06/2009 est rejetée à l'unanimité. Il s'agit plus d'une présentation générale que d'un P.V. Le plan stratégique 2010 est également refusé. Le conseil marque son accord sur la demande de retrait d'un associé, à

la condition que celui-ci ne se soustraie pas à ses obligations de paiements.

Le point suivant a trait à la mise en place d'un cadastre informatisé des cimetières. Plusieurs communes de la Province de Luxembourg participent à un marché conjoint en vue de réaliser ce cadastre. Trois communes, dont Daverdisse, viennent d'introduire leur candidature dans cet appel à projet, et de rejoindre les 23 communes qui avaient déjà marqué leur accord. Le coût pour les quatre cimetières se monte à la somme de 512,20 €. Le conseil marque son adhésion au projet.

Une modification du règlement sur l'aide à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie renouvelable est votée unanimement. Vu la suppression de la prime sur les panneaux photovoltaïques par la région wallonne, une adaptation du règlement communal était indispensable pour que les habitants puissent continuer à bénéficier de l'aide communale.

Concernant les travaux de l'école communale de Porcheresse, un emprunt sous garantie du Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées est accepté pour un montant de 27 889,22 €.

Le budget 2010 n'est pas prêt, l'administration ayant beaucoup de travail. Cette excuse régulièrement resservie pour les comptes (2008 n'étant pas encore établi,...) ne nous agrée pas. Un budget est le reflet d'une vision politique. C'est la responsabilité de l'échevin des finances, soit le bourgmestre dans notre cas. Et il reste plus de trois semaines pour le finaliser, alors que peu de projets budgétisés pour 2009 sont concrétisés, donc il suffit de reprendre et transposer les données. Comment se fait-il que des communes beaucoup plus complexes à gérer ont déjà voté leur budget ? Le vote d'un douzième provisoire par la seule majorité doit être considéré comme un aveu d'impuissance du collège vis-à-vis de la problématique de la comptabilité communale.

Les modifications budgétaires du CPAS reçoivent une approbation unanime, ainsi que la modification de son règlement d'ordre intérieur.

L'aliénation d'une parcelle communale dans le village de Daverdisse donnant l'accès direct à la voirie pour un propriétaire privé est décidée par le collège. L'estimation à 15 € le m² nous paraît trop basse par rapport au prix de vente d'autres aliénations récentes.

Le conseil vote les conditions de recrutement d'un(e) employé(e) bibliothécaire à mi-temps. Le coût est estimé à +/- 14 000 € à majorer la première année de 447,70 € pour le logiciel, et annuellement de +/- 1250 € pour l'acquisition de livres. Une évaluation nous est promise dans un an et le point sera à nouveau débattu devant le conseil. Le service du bibliobus est également envisagé. A notre demande, celui-ci passera dans les quatre villages de l'entité. Même si le descriptif de fonction nous paraît fort vague (bibliothécaire ou gestionnaire de cybercafé ?), ce point est accepté à l'unanimité

Le recrutement d'un(e) ouvrier(ère) pour la distribution de toutes-boîtes est soumis au vote. Le coût annuel sera supérieur à 4 000 €, hors assurance et divers. Et l'estimation est calculée sur une charge de travail uniformément répartie semaines après semaines, ce qui est irréaliste. Vu la composition du collège, cette proposition de créer un sous-statut de facteur sous prétexte que le service de la Poste ne répond pas pleinement aux attentes de la commune est incompréhensible. De plus, cela contredit la motion de soutien à cette même Poste présentée au début de la législature. C'est par cinq voix contre quatre que la proposition est acceptée. L'inflation constante en matière de personnel devient coûteuse et est inévitablement répercutée sur tout un chacun.

Le conseil vote unanimement une motion de soutien aux agriculteurs producteurs de lait. Notre groupe doute cependant de l'efficacité de ce type d'intervention et propose d'aller plus loin par la distribution de lait régional certifié aux élèves des écoles. Une somme sera inscrite au budget 2010.

Par mesure de précaution (et pour plus de sérénité), le collège demande au conseil une délégation pour les finances communales du service ordinaire dans les limites des crédits, comme cela a déjà été fait par le

passé et ce jusqu'au 01/06/2013, pour assurer la transition quel que soit le résultat des prochaines élections.

Viennent aussi d'autres points demandés par notre groupe. Entre autres :

Les responsables du Cercle St-Gérard souhaitent qu'y soient résolues les déficiences du système électrique ainsi que d'autres problèmes. Une réunion aura lieu le 6 janvier avec ce comité.

Le décèlement de plusieurs pierres d'angle au clocher de l'église de Porcheresse pose un problème de sécurité. L'évaluation du danger potentiel sera réalisée. L'entretien par un rejointoiement des pierres devra être effectué

A notre demande, un plan incliné sera réalisé par le personnel communal pour l'accès à la salle de la rue de Graide à Porcheresse pour les personnes à mobilité réduite.